

Une passion partagée

Partenariat AXA/SNSM

Bénéficiez de la prévention à bord avec la **visite de courtoisie**

Contactez la station SNSM de votre région et bénéficiez de la visite à votre bord des équipes prévention la SNSM.

- Les visites portent principalement sur le matériel de sécurité et son utilisation.
- Elles sont effectuées par des équipes bénévoles de la SNSM.
- Elles sont gratuites et réalisées à la demande expresse du propriétaire du navire.



Pour plus de renseignements plaisance.axa.fr dans la rubrique [Partenaires](#).

■ Votre devis personnalisé en ligne sur plaisance.axa.fr

Obtenez votre tarif d'assurance pour votre embarcation. **C'est simple et rapide !**



Votre Agent Général AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.

Assurance auto et moto
Assurance habitation
Santé et prévoyance
Dépendance
Assurances professionnelles
Épargne, retraite et placements
Banque et crédits
Assurance loisirs et services
Protection juridique

AXA *Votre* SERVICE vous répond sur [f](#) et [t](#)

axa.fr

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - AXA Assistance France, société anonyme au capital de 9 071 981 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 311.338.339, dont le siège social est situé au 6 rue André Gide - 92320 Châtillon, inscrite à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro n° 11060030. • Juridica, S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi.

Plaisance

Naviguez l'esprit tranquille !

Réf. 971654 06 2017 R RUN - Crédits photos : Getty Images, iStock. Document non contractuel



Assurance Plaisance
Expertise, garanties, sérénité

réinventons / notre métier

réinventons / notre métier

Une assurance au service de votre passion

Quelle que soit votre embarcation...

AXA vous apporte toutes les garanties indispensables pour naviguer l'esprit libre.

■ Vos avantages !

■ Profitez de l'expertise AXA

- **1^{ère} marque mondiale d'assurance⁽¹⁾**
- Un des **leader** de l'assurance plaisance.
- **1^{er} réseau** de distribution avec **3 500 Agents Généraux AXA**.

■ Maîtrisez votre budget

- **Aucune franchise** en cas de **perte** totale de votre bateau.
- **0 % de franchise** après deux ans sans sinistre⁽²⁾.
- **Jusqu'à 23% de réduction sur le tarif de votre contrat** selon la durée de votre désarmement et vos antécédents.
- Vous avez une expérience maritime professionnelle d'au moins 1 an ? Profitez de **10 % de réduction sur le tarif votre contrat**.

■ Naviguez l'esprit libre

- **En cas de sinistre garanti**, possibilité d'un bateau de remplacement.
- **Assistance 24h/24 et 7j/7**.



(1) Classement interbrand 2016.

(2) Tous sinistres confondus et uniquement dans le cas d'un usage personnel du bateau assuré. 50 % au bout d'un an.

■ 2 formules adaptées à vos besoins⁽¹⁾

FORMULE 1	FORMULE 2
L'indispensable	L'intégrale
<ul style="list-style-type: none">■ Responsabilité civile■ Défense et recours■ Frais de retraitement⁽²⁾■ Informations juridiques par téléphone	<ul style="list-style-type: none">■ Formule 1 +■ Vol■ Incendie■ Echouement■ Accident de navigation■ Prise en charge des frais de renflouement⁽³⁾, d'aide et de sauvetage

■ et les options qui vous protègent, vous et votre bateau⁽¹⁾

- **Valeur à neuf 5 ans** pour les bateaux volés ou détruits.
- **Assistance au bateau à quai et aux personnes (propriétaires du navire, équipage et passagers à titre gratuit) :**
 - Avance des frais médicaux à l'étranger et/ou rapatriement.
 - Si le bateau est immobilisé, dans l'attente de réparations, organisation et prise en charge :
 - des nuits d'hôtels,
 - de l'envoi des pièces détachées introuvables sur place,
 - du déplacement d'un technicien spécialisé, en cas d'avarie, si non disponible sur place.
- **Protection juridique :**
 - Accompagnement amiable et judiciaire en cas de litige contre le vendeur, le réparateur ou le prestataire chargé du gardiennage de votre bateau.
 - Prise en charge des frais et honoraires engagés.
- **Sécurité nautique en cas d'accident de navigation :**
 - Versement d'un capital au conjoint en cas d'incapacité permanente au de décès.
 - Remboursement des frais médicaux restant à votre charge.

(1) Selon clauses et conditions du contrat.

(2) Règlement des frais liés au retrait du bateau du fond de l'eau ou à son éventuelle destruction, lorsque l'état ou les autorités compétentes l'imposent.

(3) Frais liés à la remise à flot du bateau.

■ Des garanties spécifiques⁽¹⁾

■ Pour votre bateau semi rigide



Si votre remorque est inférieure à 750 kg ? Elle est garantie en Responsabilité Civile, mais également en cas de dommages et de vol⁽²⁾.

■ Pour votre jet-ski



Vous avez la possibilité de souscrire la Formule 2 sans la garantie vol. Bénéficiez ainsi d'un tarif plus attractif.

■ Une réduction tarifaire spécifique

■ Vous êtes déjà client AXA



Bénéficiez de **10% de réduction sur votre contrat plaisance** si vous êtes déjà client AXA pour un autre contrat (auto, moto, cyclo, habitation, auto et moto de collection)

(1) Selon la formule choisie.

(2) Au delà de 750 kg, nécessité de souscrire un contrat séparé.